

qu'on devrait demander aux fonctionnaires du ministère, qui ont examiné les méthodes comptables de la Compagnie, de présenter au ministre des suggestions qui serviront de fondement au projet de loi visant à modifier la structure de la Compagnie des jeunes Canadiens. Sans cela, tous les changements seraient inutiles à notre avis et la Compagnie ne pourrait fonctionner dans l'esprit qui a présidé à sa création, mais qui ne s'est pas reflété dans son activité jusqu'ici. Nous pourrions donc, je le répète, appuyer la nomination d'un directeur financier provisoire. Je le dis sans hésiter à la lumière des preuves apportées par les témoignages entendus aux audiences du comité et depuis lors.

J'aimerais citer quelques exemples de gaspillage éhonté et injustifiable qui ont été portés à notre connaissance et qui motivent l'appui que j'accorde à la nomination d'un directeur financier provisoire. On a parlé d'un certain nombre d'incidents. Par exemple, à Halifax, on a loué des bureaux dans un immeuble neuf au prix de \$2,500 pour une période de six mois. D'après les informations reçues, ces bureaux n'ont jamais servi. Dans le Nord-Ouest de l'Ontario, on a fait un film sur les Indiens. Ce projet n'a jamais été approuvé mais la Compagnie des jeunes Canadiens a dépensé \$3,600 pour le tourner. Ceux qui en étaient les auteurs ont maintenant quitté la Compagnie. Ils ont laissé leur emploi mais ont emporté le film avec eux. Cela n'aurait jamais dû se produire. On aurait dû engager des poursuites judiciaires contre les intéressés. Nous croyons savoir que des plaintes ont été portées contre eux et que non seulement il a été prouvé qu'ils ont emporté le film mais qu'ils ont pris des classeurs et d'autres biens appartenant à la Compagnie des jeunes Canadiens.

• (8.10 p.m.)

Un autre projet de travail avec les Indiens dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan a coûté, je crois, \$31,000. Les volontaires chargés du projet ont refusé de rendre compte des sommes dépensées au personnel et au directeur de la Compagnie. C'est absolument inacceptable. Pour le projet de développement, à Toronto, concernant la communauté des immigrants italiens, la somme de 60,000 dollars a été affectée. Lorsque M. Vidal, directeur de la Compagnie, a comparu devant le comité, il nous a dit qu'environ la moitié de l'argent avait été dépensé et je présume que 5 ou 6,000 autres dollars l'ont été depuis. Il n'a pas pu nous dire le nombre des volontaires qui participaient au projet; en d'autres

[M. Orlikow.]

termes, il n'avait pas le contrôle du projet. Je suis sûr que les députés ont lu dans la presse le compte rendu de la réunion qu'a tenue en fin de semaine le conseil de la Compagnie et au cours de laquelle on aurait déclaré que le volontaire chargé d'évaluer le projet n'avait pu obtenir aucun renseignement réel ni collaboration et était d'avis que le projet devrait être abandonné et que certaines organisations de Toronto méritent davantage d'être aidées par la Compagnie.

Ensuite, il y a, bien entendu, le Toronto Youth Project pour lequel deux prétendus volontaires de la Compagnie reçoivent à eux deux, semble-t-il, près de \$1,000 ou \$1,500 par mois et pour autant qu'on puisse voir, ces gens ne font rien d'utile, si l'on excepte le financement d'un journal de l'«underground», qui n'est pas une publication de la compagnie. Or, durant le weekend, le conseil a refusé de prendre les mesures voulues pour mettre fin à cette activité.

Ce sont là quelques exemples seulement des emplois abusifs de fonds dont on entend parler et qui sont tout à fait inadmissibles et inexplicables. Nous ne saurions les excuser un seul instant et par conséquent, je n'hésite pas à dire au ministre que je suis prêt à appuyer la nomination d'un contrôleur des finances pourvu que ce soit à titre temporaire et qu'il ne contrôle que les fonds, sans avoir droit de veto sur les projets, qui sont, à mon avis, du ressort du conseil, quels que soient ses défauts, et du directeur.

A moins que le ministre n'approuve ce genre de changement, les membres de notre parti voteront contre la deuxième lecture du bill. Appuyé par mon collègue le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), je veux proposer l'amendement suivant:

Que le bill C-171 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure en vue de nommer un administrateur financier intérimaire chargé d'exercer une surveillance générale des dépenses de la Compagnie des jeunes Canadiens, mais qui n'aurait pas le pouvoir de s'immiscer dans le programme de la Compagnie déterminé par le Conseil et le directeur.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que Votre Honneur accepte la motion sans se prononcer sur sa recevabilité?

M. l'Orateur suppléant: Je l'ai étudiée et, à mon avis, elle est acceptable. Cependant, s'il y a des objections, je les entendrai volontiers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien sûr qu'elle l'est.